

Image not found or type unknown



Mandataire Intermédiaire en Assurances

Par **Natou17**, le **19/01/2015** à **15:00**

Bonjour,

Je suis Mandataire Intermédiaire en Assurances, et mon activité n'est pas du tout rentable. Je met fin à mon activité, et là, à ma grande surprise, le courtier avec lequel je travaille m'informe que je peux avoir encore des reprises de commissions pendant 2 ans !

Est-ce légal ?

Merci d'avance de vos réponses !